



Yemaya

BULLETIN DE L'ICSF SUR LES QUESTIONS DE GENRE DANS LA PÊCHE

Éditorial

Lors de l'Atelier de la société civile qui s'est tenu à Bangkok du 11 au 13 octobre dernier, juste avant la Conférence mondiale sur la pêche artisanale qui s'est déroulée du 13 au 17 octobre (voir www.4ssf.org), l'un des participants a dit : « Si la pêche artisanale elle-même est menacée d'extinction, comme on peut le constater notamment dans les pays du Nord, à quoi bon chercher à protéger la place des femmes dans la pêche ? Cherchons à protéger d'abord ce secteur d'activité : s'il n'existe plus, à quoi bon parler du rôle de ces femmes ? »

Mais ils étaient nombreux à penser autrement : la lutte pour la reconnaissance de l'apport des femmes à la pêche artisanale fait intrinsèquement partie de la lutte pour la défense de la pêche artisanale. Les deux vont ensemble ; ce n'est pas une chose ou l'autre ; ce n'est pas une chose après l'autre. Car, selon la division sexuelle du travail qui prévalait traditionnellement dans les communautés de petits pêcheurs, c'est l'homme qui prend le poisson certes, mais c'est la femme qui valorise la production en traitant le poisson et en le vendant. Et c'est ainsi qu'arrivait l'argent dans ces communautés. La famille et la communauté fonctionnaient comme des unités de production, et les bénéfices de la pêche revenaient à la communauté.

Puis les choses ont évolué : les opérations sont plus centralisées, le matériel mis en oeuvre est plus important, on s'industrialise. Du coup, la place des femmes se réduit rapidement. Dans bon nombre de pays du Sud, elles ont du mal à obtenir du poisson et doivent se contenter souvent du bas de gamme. Ayant perdu leurs occupations traditionnelles, elles se font embaucher dans les ports et les sites de débarquement, à trier du poisson-déchets, à décortiquer des crevettes ou pour d'autres tâches semblables mal payées.

Il apparaît de plus en plus évident que les intérêts des femmes, et des communautés, sont mieux assurés dans le cadre de la pêche artisanale et qu'il est aussi plus facile de rééquilibrer dans ce contexte les rapports de force entre hommes et femmes. Il est clair qu'en protégeant la place des femmes dans la pêche, on défend en même temps le secteur artisanal et on préserve la viabilité et le bien-être des communautés concernées.

C'est pourquoi la Déclaration consensuelle de l'Atelier de la société civile a insisté sur la nécessité de « protéger l'accès des femmes des communautés de pêcheurs aux ressources halieutiques pour la transformation, la vente, l'alimentation, notamment en protégeant la nature diversifiée et décentralisée des pêches artisanales et autochtones ». Elle dit qu'il faut aussi améliorer l'accès des femmes aux marchés, en particulier en mettant à leur disposition des facilités de crédit, des technologies et infrastructures appropriées aux points de débarquement et de vente, qu'il faut garantir l'accès des communautés de pêcheurs aux services essentiels, adopter des mesures spécifiques qui considèrent, renforcent et protègent le droit des femmes à participer pleinement à tous les aspects des pêches artisanales, en éliminant toutes formes de discrimination à leur encontre et en assurant leur sécurité contre les abus sexuels.

La Déclaration affirme que les droits humains des communautés de pêcheurs sont indivisibles et que le développement de pêches artisanales et autochtones responsables et durables n'est possible que si leurs droits politiques, civils, sociaux, économiques et culturels sont pris en considération de façon intégrée. Et tous les droits et libertés s'appliquent également aux hommes et aux femmes dans ces communautés.

La société civile a exprimé par là un message fort et direct, dont nos décideurs politiques notamment devraient maintenant tenir compte. ■



4SSF	2
Chili	3
Profil	5
Inde	6
Dates	6
AKTEA	7
Cambodge	9
Espagne	10
Q & R	11
Mama Yemaya	11
Yemaya recommande	12

L'avenir des femmes dans la pêche

Cet article aborde les problèmes et les défis des femmes de ce secteur à la lumière de la récente conférence de Bangkok, où elles étaient encore sous-représentées

Danièle Le Sauce
(daniele.le.sauce@wanadoo.fr),
Collectif Pêche et Développement, France

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a organisé, du 13 au 17 octobre 2008 à Bangkok, Thaïlande, une conférence internationale intitulée *Pour une pêche artisanale durable : associer pêche responsable et développement social*. Une rencontre préparatoire de la société civile a eu lieu du 11 au 13 octobre. Celle-ci était pilotée par le Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP), la Fondation pour le développement durable (SDF), la Fédération des pêcheurs du Sud (FSF), le Comité international de planification (IPC) des Ong/OSC, le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF). Elle a servi de base de discussion en ateliers afin de préparer les revendications du monde de la pêche artisanale.

Étant donné le rôle important de la femme dans ce secteur, la FAO voulait s'assurer de

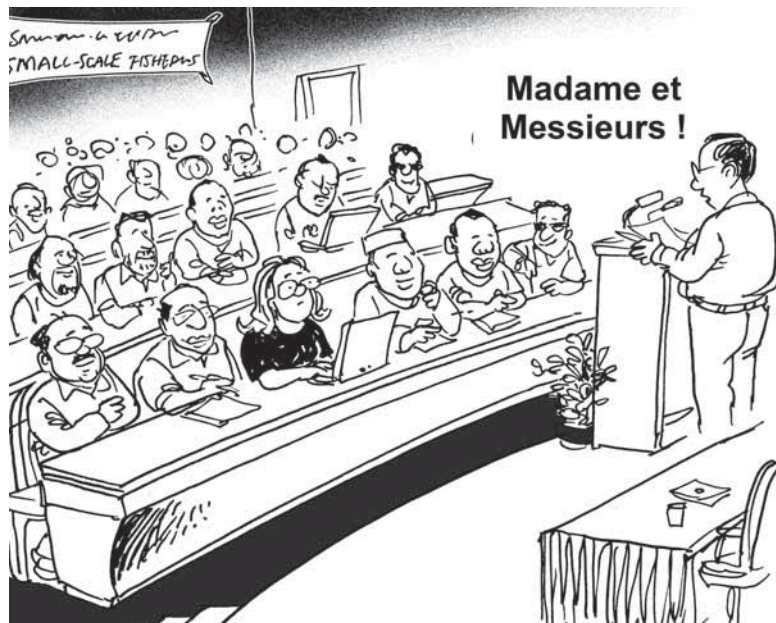
Nord et pays du Sud pour favoriser l'émergence du rôle de celles-ci et leur participation aux processus de décision dans le secteur de la pêche. A Loctudy en octobre 2000, les deux Forums mondiaux des pêcheurs avaient pris la décision de constituer les délégations à parité (un homme, une femme) chaque fois qu'une rencontre concernant l'avenir était organisée quelque part sur la planète. En octobre 2008 à Bangkok, on est bien loin de cette sage décision !

Le premier thème abordé en atelier préparatoire et plus tard à la conférence FAO était *Comment reconnaître et renforcer le rôle des femmes ?*. Or, si les femmes y sont sous-représentées, un tel débat n'a pas vraiment de sens. Pour faire évoluer les choses, il faudra remettre en cause l'attitude des hommes qui répugnent à laisser les femmes aller de l'avant. Ce débat ne doit pas en rester à une simple reconnaissance verbale ; sur la place qui revient aux femmes, il faut aussi du concret.

Dans le secteur des activités après capture, il est généralement reconnu que le travail des femmes (rémunéré ou pas) ajoute de la valeur aux produits. Sur la question des droits, elles sont directement et également des parties prenantes. Il ne faut pas que les hommes continuent à prendre toutes les décisions à leur place.

Le thème d'un des groupes de travail était *Comment renforcer les droits économiques, sociaux et humanitaires des femmes, qui travaillent à leur compte ou en société (rémunérées et non rémunérées) et comme membres de communautés ?*. Les participants ont estimé qu'il y a sans doute un cadre idéal pour assurer les droits des femmes mais qu'il n'est pas toujours possible de le suivre dans la pratique. Les femmes doivent s'organiser et se mobiliser autour des questions ou problèmes importants : une crise peut être le point de départ (comme en France, en 1993-1994). L'organisation peut faciliter l'obtention d'une reconnaissance par le gouvernement et permettre aux femmes d'exiger la participation aux processus décisionnels. La constitution légale est bénéfique aux organisations. L'organisation et la mobilisation sont des éléments clés pour permettre aux femmes de faire des demandes à l'État et d'assurer leurs droits et libertés.

Les organisations des femmes doivent avoir une vision/mission claire et une bonne compréhension des buts et objectifs de leurs actions de lobbying. Afin de promouvoir les intérêts des femmes, il faut une approche stratégique pour influencer les politiciens et utiliser le processus électoral. Les droits des



leur présence et de leur active participation à cette conférence en invitant les organisateurs et participants à respecter cet aspect. Pourtant seulement un quart des participants étaient des femmes.

Il est l'heure de faire un bilan des avancées ou des pertes de terrain à ce sujet. Trente années d'acharnement de certaines femmes dans le monde sont à remettre en mémoire. Dans les années 1990, l'ICSF avait mis en place les premières rencontres femmes entre pays du

femmes doivent être envisagés dans le contexte plus large des besoins communautaires et des fonctions qu'elles assument au sein des communautés. Elles ont souvent besoin de formation car l'analphabétisme empêche bien des femmes de réaliser leurs droits (exemple du Népal, taux d'illettrisme 70%). Le renforcement des capacités reste donc primordial, et les Ong peuvent jouer là un rôle important.

Les groupements des femmes ont besoin d'établir des réseaux, des contacts et des alliances avec des organisations d'autres secteurs pour partager des expériences et identifier des stratégies pour, par exemple, surveiller l'application des conventions. La collecte des données sur les rôles des femmes et les types de travail qu'elles ont, ainsi que sur l'accès et le contrôle des ressources, peut constituer un processus de renforcement des capacités et de conscientisation des femmes et les aider à exiger leurs droits (exemple de l'Inde). La reconnaissance légale et politique du travail et du rôle des femmes est fort importante, mais peu de pays ont atteint ce but (sauf la France, avec le statut de *conjointe collaboratrice*). Les femmes et les hommes doivent travailler ensemble pour assurer les droits et changer les relations de genre. Les coutumes religieuses et traditionnelles peuvent être des obstacles importants à la mise

en oeuvre efficace des promesses faites au niveau politique. L'utilisation des médias constitue une stratégie efficace pour attirer l'attention sur les rôles des femmes.

A la lecture de la restitution des travaux de ce groupe, on peut dire que sont bien là tous les éléments, tous les leviers pour atteindre l'objectif, c'est-à-dire affirmer le rôle et la place des femmes. Mais la réalité est beaucoup plus difficile à atteindre. En Europe, l'affaiblissement du secteur des pêches a entraîné une démobilisation importante des femmes, car leur avenir à toutes dépend de l'état de la ressource et du dynamisme de ce secteur. Dans certaines parties du monde, notamment les pays du Sud, les femmes vivent souvent dans la pauvreté et subissent des coutumes religieuses et traditionnelles qui sont des obstacles importants dans leur vie de tous les jours.

La crise mondiale que nous vivons actuellement montre que notre système économique vacille. On s'est aveuglément centré sur des performances économiques sans tenir compte des répercussions sociales ou environnementales. Il devient de plus en plus urgent de se préoccuper aussi des gens, femmes et enfants et d'aller vers un autre modèle. Peut-être parviendrons-nous ainsi à effectuer une transition qui nous mènera vers des formes de pêcheries plus durables. ❏

Les droits des femmes doivent être envisagés dans le contexte plus large des besoins communautaires et des fonctions qu'elles assument au sein des communautés.

AMERIQUE LATINE CHILI

Pas comme une ultime cerise sur le gâteau !

La prise en compte des questions de genre et les mesures anti-discriminatoires sont des pièces maîtresses de la politique mise en œuvre par la Présidente du Chili, Michelle Bachelet. Les femmes de la pêche vont-elles pouvoir en bénéficier ?

Cet article a été écrit par **Brian O'Riordan** (briano@scarlet.be), Secrétaire du Bureau de l'ICSF à Bruxelles, à partir de diverses sources (Conapach/www.conapach.cl, Tribuna del Bío Bío/www.tribunadelbiobio.cl et Subpesca/www.subpesca)

Élue en janvier 2006, Michelle Bachelet est la première femme Présidente du Chili. Cette élection marque une étape importante dans le processus de réforme nationale et de démocratisation après le régime dictatorial du général Pinochet. Son père est mort sous les tortures infligées par la police secrète de Pinochet. Elle-même et sa mère ont aussi connu la prison mais ont échappé au viol, à la torture, à l'assassinat, contrairement à des milliers d'autres femmes moins chanceuses. Une fois élue, elle s'est engagée à réduire l'écart entre les riches et les pauvres et à donner davantage la parole aux femmes et aux populations autochtones. La prise en compte des questions de genre et la lutte contre la discrimination constituent des pièces maîtresses du programme présidentiel. Trente-six mois après son accession au pouvoir et douze mois avant les prochaines

élections présidentielles, les mesures en ce sens sont en train d'être appliquées dans le secteur de la pêche.

Lors d'une conférence qui s'est tenue à Valparaiso en novembre 2007 a été lancé le projet de création d'un Réseau national des femmes de la pêche et de l'aquaculture artisanales. Cette conférence (Première réunion internationale des femmes de la pêche et de l'aquaculture artisanales) était conjointement organisée par le Sous-Secrétariat à la pêche et la Fédération des organisations de la pêche artisanale et des gens de mer (FEPAMAR) de la Région VIII.

Maria Torres, Secrétaire générale de la FEPAMAR, explique : « Aux quelque 80 représentantes du Chili s'étaient jointes une douzaine de femmes venues de l'étranger. Nous avons constaté que six ans après notre dernière réunion, certaines structures avaient disparu tandis que d'autres fonctionnaient bien ». Le but de ce rassemblement était évidemment de procéder à un échange d'expériences mais aussi, pour utiliser les mots de Maria Torres, « d'inciter les pouvoirs publics à s'intéresser davantage à la pêche artisanale, à s'impliquer plus dans ce



Nos services ont entendu l'appel de la Présidente de la République, et accordent en conséquence une attention prioritaire à l'inclusion et au renforcement de l'approche de genre dans leurs politiques et leurs missions institutionnelles.

secteur », en soulignant que « les femmes ne sont pas derrière les pêcheurs mais bien à leurs côtés, à aider aux opérations de pêche à terre et aussi en mer ».

Et elle ajoute : « Traditionnellement, les sociétés latino-américaines fonctionnent dans un esprit patriarcal. C'est la conséquence de la place prépondérante des hommes dans les espaces publics où se prennent les décisions concernant l'économie, la politique, la société, les femmes étant alors reléguées dans la sphère privée, domestique. Sur les lieux de travail également, l'apport féminin est considéré comme un simple coup de main, ce qui masque son importance réelle. Les femmes ne sont pas parvenues à être prises en compte dans les statistiques nationales et la recherche, de sorte qu'elles n'apparaissent pas non plus dans les programmes gouvernementaux et les politiques publiques. D'où des politiques inéquitables et, pire encore, le désintérêt pour des problèmes particulièrement pressants pour la pêche artisanale et les communautés de pêcheurs ».

Le 5 août 2008 à Valparaiso, un accord de coopération a été signé entre le SERNAM (Service national de la femme), le SUBPESCA (Sous-Secrétariat à la pêche) et le SERNAPESCA (Service national de la pêche). Des représentantes de la pêche artisanale assistaient à la cérémonie de signature : Zoila Bustamente, Présidente de la Conapach, Maria Torres, Secrétaire de la FEPAMAR, Région VIII, et Gladis Alvarado du syndicat de Hualaihué, Région VIII.

Cet accord a pour but de diffuser l'information et d'offrir des formations en matière de droits des femmes. Il envisage d'établir des contacts directs entre les hommes et les femmes qui participent aux activités de pêche et d'aquaculture, en veillant tout particulièrement à consulter les femmes impliquées dans ce type d'occupation.

Voici ce que dit à ce sujet Maria Torres : « Pour ce qui est de l'intégration des femmes dans

le secteur artisanal, le Nord reste encore bien *macho* tandis que dans le Centre elles disposent de plus d'espace du fait de leur présence sur la mer comme récolteuses de goémon et pêcheuses. Vers le Sud, elles sont encore plus visibles car elles naviguent, tiennent la barre de leur propre bateau, pour des marées qui peuvent durer jusqu'à 15 jours, et cela parfois par mauvais temps et avec les aléas quotidiens du métier ».

Elle continue : « En moins d'un an, à la suite de nos demandes persistantes, SUBPESCA, SERNAM et SERNAPESCA ont signé cet accord qui devrait leur permettre de remplir la mission que leur confie la Présidence, à savoir aller vers les gens au lieu d'obliger les gens à venir jusqu'à vous. Ce sera plus pratique pour les femmes de ces nombreuses *caletas* qui devaient voyager des heures pour se rendre à un bureau de la SENAPESCA ou un autre service administratif. Les femmes des îles connaissent aussi ce genre de problèmes. Si l'Administration vient vers ces femmes, ce sera assurément une belle victoire ».

Le 30 octobre 2008 à Valparaiso, une campagne de lutte contre la discrimination dans le secteur de la pêche a été lancée. Le Sous-Secrétariat général du Gouvernement et le Sous-Secrétariat à la pêche signaient un accord de coopération pour mettre en œuvre un plan d'action visant à promouvoir la diversité, la tolérance et la non-discrimination dans la pêche et l'aquaculture, et aussi au sein des équipes techniques et dans le secteur public. Parmi les programmes prévus, il y a le *Subpesca en Terreno* (Subpesca sur le terrain) qui s'occupera des demandes d'information et de formation des diverses parties prenantes à travers tout le pays.

Le Gouvernement considère la discrimination comme une séquelle de la violence et de la pauvreté. Pour cette raison, dit Maria Torres, « la Présidente de la République accorde une grande priorité à l'action sociale pour qu'il y ait plus d'humanité et moins de laissés-pour-compte au Chili ».

Dans le discours qu'elle a prononcé à l'occasion de la cérémonie d'ouverture, Zoila Bustamente, qui préside la Conapach, a bien mis en évidence l'importance des questions à traiter par cet accord. Elle a demandé au Gouvernement de veiller à ce que, pour l'avenir, les pêcheurs artisans soient invités de plein droit et « non pas comme une ultime cerise sur le gâteau ». « Ce que nous espérons c'est que, à partir de demain, lorsque nous travaillerons avec le gouvernement, avec le Sous-Secrétariat à la pêche, nous le ferons parce que nous voulons préserver les ressources de la mer de façon à ne pas devoir un jour survivre d'aumônes, de façon à pouvoir vivre de notre métier, et ne pas devoir rester à la maison pour s'entendre dire qu'on assurera nos besoins essentiels ».

Pour sa part, María Angela Barbieri, qui représentait le Sous-Secrétariat à la pêche,

a conclu son intervention en disant : « Nos services ont entendu l'appel de la Présidente de la République, et accordent en conséquence une attention prioritaire à l'inclusion et au renforcement de l'approche de genre dans leurs politiques et leurs missions institutionnelles ». Et pour la bonne santé d'un pays, il est indispensable, a-t-elle ajouté, de stimuler les capacités de leadership et d'autodétermination, non seulement pour les hommes mais aussi pour les femmes.

Maria Torres est d'avis que ces accords constituent une avancée importante qui contribuera à faire décoller le Réseau national des femmes de la pêche et de l'aquaculture artisanale. « Ils permettront de renforcer

les organisations de femmes et de former des responsables, de faire naître de nouveaux accords de collaboration avec des structures publiques et privées, de lancer d'autres initiatives. Il est prévu d'organiser des réunions régionales où les femmes pourront se rencontrer, se connaître, procéder de manière participative à des analyses régionales de la situation et de présenter au mieux leurs préoccupations et leurs propositions sur divers aspects ».

La première réunion de ce genre a d'ailleurs eu lieu à Arica, le 20 octobre 2008. Des réunions vont être organisées dans 14 des 15 régions du pays pour aboutir, le 4 février 2009, à Concepción. ❏



PROFIL

Gemma Gades

Membre active et Présidente du groupe communautaire LUMOT (Femmes du mouvement uni pour le développement), Philippines

Information tirée de www.lmmanetwork.org/ et de www.icsf.net/SU/Mon/EN/88

Gemma Gades est une militante active, responsable d'un groupe local de pêcheurs qui protège la baie de Hinatuan. Cet endroit se trouve dans la province de Surigao del Sur à l'est de l'île de Mindanao, au sud des Philippines. Il s'agit d'un écosystème de petites îles où la vie marine est abondante. Les femmes de l'île de Mahaba ont constitué un groupement communautaire qui s'appelle *Les femmes du mouvement uni pour le développement* (LUMOT) et dont l'objectif est de protéger les ressources côtières dont elles vivent contre plusieurs dangers : pêche avec compresseur, filets à mailles fines,

explosifs, poison, arasement de mangroves pour construire des bassins, envasement d'herbiers à cause de carrières de calcaire, prolifération d'algues due aux effluents domestiques. Les membres de LUMOT ont reçu une formation pour mieux comprendre le fonctionnement de l'environnement côtier et pour qu'elles puissent contribuer plus efficacement à la gestion de ses ressources.

Ka Gemma, qui participait activement au groupement, devient sa présidente en 1999. Cette même année est créé NAMA HIN (l'Alliance des organisations de pêcheurs de Hinatuan) pour s'occuper des problèmes de la baie dans le cadre de la Municipalité et pour réunir les différentes parties prenantes. En 2000, Ka Gemma est élue présidente de NAMA HIN. Actuellement les responsables de cette structure oeuvrent avec une coalition nationale d'associations bénévoles

et de fédérations de pêcheurs appelée NFR (Les Ong pour une réforme des pêches). Il s'agit de trouver des réponses efficaces au problème de la délocalisation des pêcheurs à Hinatuan.

Les récifs de la baie reprennent doucement vie après des années de destructions. Dans la baie, il y a huit sanctuaires qui sont surveillés par des membres de la communauté. C'est l'un des rares endroits des Philippines où l'on trouve des femmes participant au gardiennage, car ici on les encourage expressément à protéger leur mer. Ka Gemma prend part aussi aux patrouilles. Ces efforts portent des fruits : les gros poissons sont de retour et les récifs coralliens retrouvent des forces. Il n'y a plus de pêche à la dynamite depuis près de deux ans grâce à l'action conjuguée des organisations de pêcheurs, des gardes et de la police maritime.

Depuis sa création, LUMOT milite pour une meilleure prise en compte des questions de genre. Les hommes aident maintenant les femmes à établir leurs sanctuaires à poissons et à construire le poste de garde. Ils participent aussi aux opérations de reboisement de la mangrove et à la surveillance des zones protégées.

Tout le monde n'est pas d'accord avec ces zones. Certains disent qu'elles devraient désormais être accessibles aux pêcheurs locaux vu que le poisson est de retour. En octobre 2003, les relations étaient tendues entre partisans et opposants après que des pêcheurs mécontents de Cambatong (au nord de la baie) eurent lancé une pétition. Ka Gemma et ceux qui la soutiennent continuent à défendre les sanctuaires. Avec l'aide d'une Ong, le Centre pour l'autonomisation et le développement des ressources (CERD), des campagnes sont en cours afin d'informer les pêcheurs écartés de ces lieux sur les avantages que procurent les zones protégées. ❏

La fragile situation des pêcheuses de crevette au Kerala

Ces femmes qui pêchent de façon durable et approvisionnent les marchés locaux pourraient perdre leur santé et leur moyen de subsistance

Karen Peters

(karenmpeters@mts.net) et **Shirley Thompson** (s_thompson@umanitoba.ca), Institut des ressources naturelles, Faculté de l'environnement, de la Terre et des ressources (Clayton H. Riddell), Université du Manitoba, Winnipeg, Canada

Les pêcheuses de Vypin opèrent sans engin de capture, à mains nues, au toucher, au doigté en quelque sorte. Cette façon de procéder (*thappiyedukkal*) et leur connaissance du cycle de la nature se transmettaient depuis des générations. La plupart des femmes disent avoir appris le métier sur le tas, en regardant faire leur mère ou leur grand-mère. Elles travaillent dans des canaux libres d'accès, en groupe, un peu à distance l'une de l'autre et progressant en ligne.

Elles s'occupent de toutes les étapes de la production et de la vente, faisant pour cela très peu de dépenses. La récolte est aussitôt portée au marché de Vypin, une localité densément peuplée près de Cochin. Elles évitent ainsi le coût des intermédiaires et de la glace, et peuvent donc conserver presque toute la recette quotidienne.

Celle-ci représente en moyenne l'équivalent de 0,81 dollar. Ces pêcheuses de crevettes se considèrent comme des travailleuses indépendantes, et elles sont très fières de

leur indépendance. A vrai dire, leurs revenus permettent de survivre mais ne résisteraient pas à un coup dur, en matière de santé ou d'environnement. Bien que, dans cet endroit, elles fassent partie des personnes les plus démunies financièrement, elles s'efforcent de prendre soin de ces deux aspects. En septembre 2006, celles qui font ce travail à plein temps ont rejoint un groupement qui propose un plan d'épargne pour l'éducation des enfants et les dépenses de santé imprévues. Chaque adhérente verse une petite contribution tous les mois. Certaines jeunes filles font cette pêche à temps partiel tout en suivant leur scolarité.

La crevette est pêchée dans les canaux tout au long de l'année. Mais pendant les périodes creuses, des jeunes femmes du groupe trouvent à s'embaucher dans des ateliers de décorticage de la crevette. Comme les temps de la récolte du riz et de la crevette coïncident, des femmes sont sur les deux fronts en cette période. La pleine saison pour la récolte de crevettes dans les canaux et dans les champs de riz *pokkali* (variété locale adaptée aux eaux saumâtres) va d'avril à début juin. Bon nombre de ces femmes, considérées comme pauvres, sont pourtant

Dates

Texte de **Nalini Nayak**, (nalininayak@asian-etindia.com), membre de Protsahan, une Ong basée à Trivandrum, Inde, membre de l'ICSF

Kerala, Inde : du mieux pour les femmes

1979 : Le gouvernement de l'État du Kerala décide d'exempter de la taxe de marché les poissonnières qui ne vendent pas plus d'un panier de poissons dans la journée.

1981 : La FWC (Société de prévoyance sociale des pêcheurs) qui dépend du Gouvernement du Kerala instaure un service d'autobus particuliers pour transporter les vendeuses de poissons des sites de débarquement jusqu'à certains marchés, moyennant l'achat d'un billet mensuel. Par la suite le service s'étend, et dans le district de Trivandrum, les poissonnières peuvent alors aller s'approvisionner au port de Quilon et faire de la vente dans leurs villages. Quand la FWC sera supprimée, son service de bus passera en 1991 à la Matsyafed, une structure qui chapeaute les coopératives de pêcheurs du Kerala.

1981 : Le Gouvernement du Kerala adopte la Loi sur les sociétés de prévoyance des pêcheurs, en élargissant le champ d'application du terme *pêcheurs* pour y inclure aussi les femmes qui vendent du poisson ou confectionnent des filets.

1984 : Le Gouvernement du Kerala crée le Matsya Board (Caisse de prévoyance des pêcheurs), en supprimant la FWC mais en conservant la définition de la loi de 1981. Les femmes peuvent donc adhérer à ce nouvel organisme.

1989 : Dans quelques États de l'Union indienne, les femmes de la pêche peuvent bénéficier des programmes d'aide contre la famine. Par la suite, elles

seront parfois exclues sous prétexte que la contribution du Gouvernement central vise uniquement les pêcheurs et non pas les pêcheuses. Le Tamil Nadu et le Kerala établissent alors des mécanismes séparés pour les femmes sans le soutien du Gouvernement central. Au Tamil Nadu, une femme verse 75 roupies par mois pendant huit mois et le Gouvernement local une somme égale. Pendant les quatre mois creux, elle touche alors 1 200 roupies. En 2006-2007, 102 993 femmes de la pêche ont bénéficié de ce programme. Au Kerala, un programme semblable est mis en œuvre par l'intermédiaire d'organismes locaux.

Années 1990 : Plusieurs États à façade maritime de l'Inde construisent des marchés aux poissons pour les poissonnières en subventionnant ces projets via divers organismes locaux.

1991 : Un wagon spécial est mis à la disposition des poissonnières dans les trains à voyageurs du sud du Kerala et dans quelques autres endroits de la côte ouest du pays.

1992 : Lorsque le poisson des Backwaters est touché par le syndrome ulcératif épizootique, les pêcheurs du lieu obtiennent une indemnisation à la suite des manifestations des femmes.

1997 : Au Kerala, le Commissaire au travail décrète que les dispositions de la Loi sur les travailleurs migrants s'appliquent aux femmes du Kerala qui vont s'embaucher dans les usines et ateliers de transformation au Mahatashtra et au Gujarat. ❖

seules ou presque à pourvoir aux besoins financiers du ménage.

Chez Sarasu, 52 ans, il y a huit personnes à la maison. Leur unique source de revenus est la pêche à la crevette, car le mari est paralysé et les deux fils sont sans travail. Les deux belles-filles pêchent aussi la crevette. Pour gagner un peu plus, Sarasu trouve à s'embaucher ici ou là. Sa journée commence à 6 h du matin car elle doit s'occuper des tâches ménagères avant d'aller aux crevettes. Sa pêche dure environ trois heures, puis elle est au marché pendant environ deux heures. La fin de la journée est consacrée à d'autres corvées : chercher du bois, chercher de l'eau...

Indira, 42 ans, travaillait sur des chantiers de construction jusqu'à ce qu'elle ressente des douleurs insupportables. Célibataire, avec une mère à charge, elle a dû se tourner vers la pêche à la crevette. Sa journée commence à 5 h du matin, et à 6 h elle est déjà dans l'eau à la recherche de crevettes. Elle doit bien sûr s'occuper aussi de toutes les tâches ménagères.

La plupart des récolteuses de crevettes ont un emploi du temps semblable. Beaucoup d'entre elles travaillent également comme saisonnières dans les ateliers de transformation. Leur salaire n'augmente pas vraiment leurs revenus car les rejets de ces établissements polluent les canaux, avec pour conséquence une baisse de leur récolte, qui reste pourtant leur principal gagne-pain.

Les moyens d'existence de ces femmes sont mis en danger par d'autres activités, dont la pêche. Le dragage des canaux pour faciliter le passage des bateaux traditionnels a pour conséquence de réduire le volume des captures.

Les femmes disent que la pollution a eu un effet calamiteux sur leur production. Le goût de la crevette a même changé à cause des traces de carburant et d'huile provenant des chalutiers.

La multiplication des établissements industriels et ateliers divers dans la région, notamment les entreprises de transformation du poisson et de la crevette, a fait passer des effluents toxiques dans les canaux, ce qui provoque parfois la mort de poissons et crevettes.

Des déchets organiques provenant des ateliers encombrant les canaux et tuent les



larves et juvéniles. Tous ces facteurs, à quoi vient s'ajouter l'augmentation du nombre de pêcheuses, ont provoqué une chute de la production globale et de la part disponible pour chacune d'entre elles.

Cette pollution entraîne aussi des maladies de peau, des irritations causées par les effluents en provenance des installations de réfrigération.

A cause du développement économique en cours, ces femmes, qui pêchent de façon durable et qui apportent des protéines sur les marchés locaux, risquent de perdre et leur santé et leurs moyens de subsistance. Les canaux dans lesquels ils prélèvent la crevette subissent une dégradation écologique à la fois sous l'effet de la pollution et de la surexploitation de la ressource par de gros opérateurs.

Pour éviter l'effondrement complet de leur activité, il faut que les choses changent rapidement. Ces pêcheries doivent être réglementées au niveau local. Les droits des femmes qui font ce travail dans les canaux doivent être protégés. Il faut surveiller de près les ateliers de transformation qui déversent leurs effluents dans les canaux. Il faut obliger les entreprises de pêche à tenir compte des intérêts de la population locale. ■

La multiplication des établissements industriels et ateliers divers dans la région, notamment les entreprises de transformation du poisson et de la crevette, a fait passer des effluents toxiques dans les canaux, ce qui provoque parfois la mort de poissons et crevettes.

EUROPE

AKTEA

Agir ensemble

AKTEA, le réseau européen des organisations de femmes de la pêche et de l'aquaculture, cherche des solutions à des problèmes compliqués et décide d'élargir ses contacts avec les femmes d'autres secteurs

Katia Frangoudes
(katia.frangoudes@
univ-brest.fr),
animatrice d'AKTEA

En 2005, les femmes de la pêche en Europe ont constitué AKTEA qui regroupe des organisations représentatives établies dans 11 pays membres de l'UE. Ses objectifs principaux sont les suivants : faire reconnaître officiellement l'importance de l'apport des femmes à la pêche et l'aquaculture, intégrer les

femmes aux processus décisionnels, promouvoir les intérêts des communautés de pêcheurs et aquaculteurs. AKTEA organise chaque année une réunion européenne où les représentantes de divers pays Membres peuvent partager leurs idées et faire connaître leurs expériences. AKTEA coordonne également des campagnes et des actions dans le cadre européen. La dernière assemblée générale annuelle s'est tenue en juin 2008 à Arcachon, France.

Les débats ont porté sur la participation des femmes aux Conseils consultatifs régionaux (CCR). Ces structures, constituées de diverses



parties prenantes, ont été établies dans le cadre de la Réforme de la politique commune de la pêche (2002) de la Commission européenne. Leur mission principale est de conseiller la Commission et les États membres en matière de gestion des pêcheries dans les zones qu'ils couvrent. Les organisations de pêcheurs y sont directement représentées, à côté d'autres groupes intéressés : scientifiques, administrateurs, associations écologistes, groupements de consommateurs et autres parties prenantes. Certaines organisations de femmes participent au CCR de leur secteur : le Réseau des femmes de la mer du Nord (NSWN) qui est membre du CCR-mer du Nord, Estrela do Mar (Portugal) qui est membre du CCR-Atlantique Sud, le Réseau scandinave membre du CCR-mer Baltique, Mna na Mara (Irlande) membre du CCR-Atlantique Nord-Ouest. Le NSWN préside la commission socio-économique de son CCR et Estrela do Mar est membre de la commission chargée de la petite pêche traditionnelle.

Les débats ont fait apparaître deux grandes préoccupations : premièrement, les organisations

de femmes éprouvent des difficultés à prendre part aux discussions du fait de leur manque d'expérience en matière de gestion des pêches ; deuxièmement, à cause de l'insuffisance de leurs financements, ces organisations ont aussi du mal à payer les frais d'adhésion fixés par les CCR et les frais de déplacement pour se rendre aux réunions. Il a été décidé de chercher des financements pour offrir des formations aux représentantes des organisations concernées. Les participantes ont remarqué que les représentants masculins de la pêche artisanale sont confrontés aux mêmes problèmes.

L'Assemblée a décidé d'écrire à la DG MARE (Direction générale des Affaires Maritimes et de la Pêche) de la Commission européenne pour demander à représenter les organisations de femmes aux CCR non pas sur des sièges réservés aux représentants de la pêche mais sur des sièges attribués aux diverses Ong. Ce compromis a été accepté afin d'éviter des conflits avec les organisations de pêcheurs représentées aux CCR.

On a aussi parlé des problèmes de reconnaissance de la contribution des femmes de la pêche et de l'aquaculture par tous les États membres de l'UE, de la communication au sein des organisations de femmes et entre elles. Il a été décidé d'établir des contacts avec d'autres groupements de femmes dans divers secteurs d'activité, l'agriculture notamment.

Karen Serre, qui est présidente de la commission féminine au sein du COPA (Comité des organisations professionnelles agricoles de l'UE) était invitée à participer à cette assemblée d'AKTEA. Elle a exposé les actions entreprises par les femmes d'agriculteurs pour faire modifier la législation actuelle relative à la reconnaissance officielle de la contribution des femmes. En France, les femmes de la pêche et de l'agriculture ont droit au statut de *conjointe collaboratrice*, ce qui leur donne droit à certains avantages sociaux, comme le droit à pension.

Au début, seules les femmes mariées pouvaient prétendre à ce statut, et il fallait l'autorisation du

Quoi de neuf sur le web ?



Le site de l'Atelier préparatoire de la société civile

<http://sites.google.com/site/smallscalefisheries/> a été ouvert à l'occasion de cet atelier organisé du 11 au 13 octobre 2008 à Bangkok par le Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP), la Fondation pour un développement durable (SDF), la Fédération des pêcheurs du Sud (FSF), le Comité international de planification (IPC) des ONG/OSC et le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF). Il se présente en

anglais, français et espagnol et contient des documents intéressants : les déclarations des divers organisateurs, la Déclaration commune de la société civile... Il y a aussi le bulletin publié chaque jour par le comité de coordination de la société civile à cette conférence, et disponible en anglais, français (*Droits du jour*), espagnol et thaï. On y trouvera aussi une galerie photos sur l'Atelier et la Conférence mondiale qui suivait.

mari. Mais en 2006 les gens de l'agriculture ont obtenu que les femmes vivant habituellement en couple sans être officiellement mariées puissent bénéficier aussi de ce statut. L'autorisation préalable de l'homme a, par la même occasion, été supprimée et la femme peut désormais faire directement la demande. Cette modification n'a pas été étendue au monde de la pêche.

Le droit des épouses/partenaires au statut de conjointe collaboratrice se fonde sur la directive du Conseil de l'Union européenne 86/6013 votée en 1986. Cette directive n'est pas appliquée dans tous les États membres. L'Assemblée a décidé d'œuvrer avec les organisations de femmes de l'agriculture pour exprimer des revendications communes comme le statut de conjointe collaboratrice.

Le dernier sujet traité a été la communication. Tous les membres d'AKTEA ont du mal à maintenir des contacts réguliers.

Avec Internet, on peut certes communiquer rapidement et pour pas cher. Mais il y a quelques problèmes : les femmes ne suivent pas toujours leur courrier électronique, certaines n'ont pas d'ordinateur, certaines ne savent pas bien s'en servir.

Pour améliorer la communication entre les membres, plusieurs suggestions ont été faites. Certaines organisations en Grèce, au Portugal et en France ont prévu des formations dans ce domaine. L'Association UMAR, aux Açores, fait chaque mois une vidéoconférence avec Skype et facilite la communication directe avec ses membres. Au niveau européen, on a estimé qu'il serait bon de disposer dans chaque organisation d'une personne contact chargée de la communication avec les autres membres d'AKTEA. AKTEA pourrait aussi publier un bulletin avec des informations sur les diverses organisations. ❏

Il a été décidé d'établir des contacts avec d'autres groupements de femmes dans divers secteurs d'activité, l'agriculture notamment.

ASIE

CAMBODGE

Pêcheries communautaires

Ce que veulent les femmes

Une nouvelle étude sur les pêcheries communautaires dans six provinces de ce pays fait bien apparaître le rôle des femmes, leurs besoins, leurs aspirations

Chap Sopanha
(sopanha@cbnrml.org),
Directeur des Initiatives
de recherche à l'Institut
de formation en CBNRM,
Cambodge

Le 6 novembre 2008, à la Direction des pêches de Phnom Penh, a eu lieu la présentation officielle d'une étude intitulée *Le rôle des femmes, leurs besoins et leurs aspirations dans la gestion des pêcheries communautaires au Cambodge*. La cérémonie était présidée par S.E. Nao Thuok, délégué du Gouvernement royal et Directeur général de la Direction des pêches. Parmi les autres personnalités, citons Srey Marona, Directeur exécutif de l'Institut de formation en CBNRM et Oung Heng, Vice-président de la Division Genre au Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches.

Les auteurs décrivent le rôle des femmes et des hommes dans la pêche en général et dans les pêcheries communautaires (PC), au sein du foyer et dans les communautés. Ils parlent aussi de leurs besoins et aspirations dans le cadre des PC. Ils recommandent des mesures pratiques pour une meilleure participation des femmes aux processus de planification et de mise en œuvre des pêcheries communautaires. Les enquêtes de terrain portaient sur six provinces : Kampong Chhnang, Battambang, Kampot, Kep, Stung Treng, Takeo.

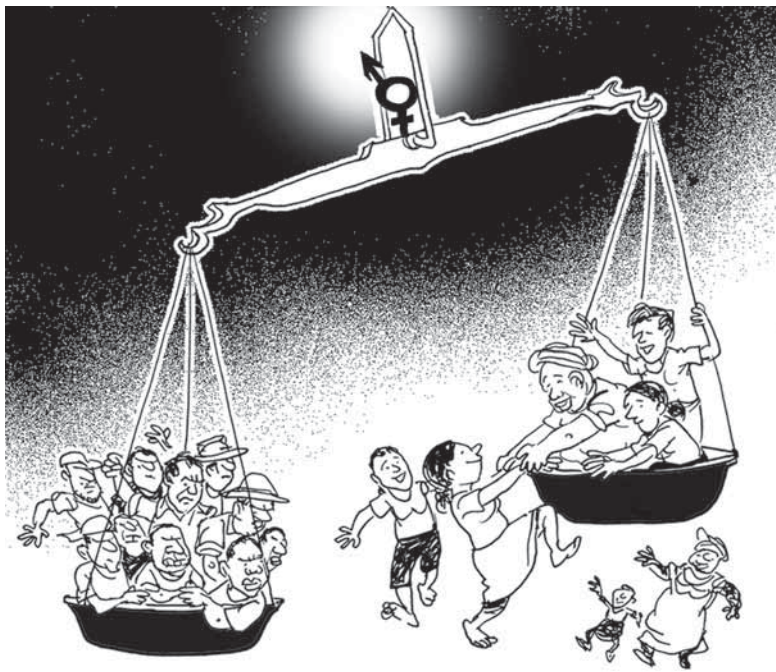
Ce rapport fait apparaître que les femmes ont toutes sortes d'activités liées à la pêche (petite pêche de capture, collecte de plantes et animaux aquatiques, aquaculture), et elles apportent aussi

leur aide aux opérations des hommes. Mais leurs principales occupations se situent après capture, pour la transformation et la vente du poisson. On pense que les femmes sont plus compétentes que les hommes pour le commerce, et elles sont effectivement très présentes dans le secteur après capture.

Les femmes s'occupent des groupes d'épargne parce que le portefeuille du ménage est traditionnellement de leur responsabilité. Et l'opinion générale est que les femmes sont plus compétentes que les hommes pour gérer les questions financières.

En matière de diffusion de l'information, les femmes apportent une aide aux PC de diverses manières : dans des réunions officielles soutenues par des Ong, et le plus souvent lors de conversations informelles à l'occasion d'événements communautaires et au cours des travaux des champs. Les femmes participent rarement aux patrouilles organisées pour contenir le braconnage. Le rôle type des femmes se situe dans la comptabilité et la diffusion de l'information sur les pêcheries communautaires. Des femmes ayant des responsabilités dans les comités des PC estiment cependant qu'elles sont là uniquement pour la forme, qu'elles n'ont pas un poids significatif. Et certaines ne restent pas aux réunions à cause du travail à faire à la maison.

Ce rapport fait apparaître une constance des besoins exprimés par les femmes dans les différentes études de cas : besoins de formation dans les projets de PC en cours, information



Réserver entre 30% et 50% des sièges aux femmes au sein des comités des pêcheries communautaires

sur la législation des pêches, les techniques de production agricole, le concept de genre. Les femmes ont souhaité également que leurs points de vue soient mieux compris et respectés par les maris. Elles veulent améliorer leurs conditions de vie grâce aux pêcheries communautaires et obtenir une aide extérieure pour accroître les compétences et ouvrir de nouveaux emplois. Dans toutes les régions, on aspire à une meilleure éducation (alphabétisation et connaissances pratiques), à des relations hommes femmes plus équilibrées. Beaucoup ont dit qu'elles avaient besoin d'encouragements pour assumer des responsabilités comme les hommes.

Les études de cas indiquent qu'il y a trois raisons principales pour inciter les femmes à participer aux PC malgré toutes les difficultés. Premièrement, ces activités apportent des avantages économiques et sociaux : amélioration des moyens d'existence, formations, accès à des groupes d'épargne... Deuxièmement, ces activités

renforcent le statut des femmes en leur donnant plus de savoir-faire, plus de connaissances, plus de confiance en soi. Troisièmement, les femmes pensent que ces activités sont également bonnes pour l'état de la ressource, ce dont profiteront les générations futures. Les freins à une meilleure participation des femmes aux initiatives de pêcheries communautaires sont essentiellement le poids des traditions sociales, leur peu d'instruction, le manque de confiance en soi.

Le rapport recommande que les prochaines stratégies visant à accroître la participation des femmes aux initiatives de pêcheries communautaires feraient bien de prendre en compte les aspects suivants : 1) le manque de soutien des maris et des autres hommes de la famille, ce qui constitue un obstacle majeur, d'où la nécessité de sensibiliser tous les hommes et toutes les femmes impliqués dans les PC à la problématique de genre ; 2) une diversification des moyens d'existence, dont pourraient profiter directement les femmes, par exemple grâce à l'introduction de nouvelles techniques d'élevage du poisson et de transformation des produits ; 3) dans le cadre d'une politique nationale, réserver entre 30% et 50% des sièges aux femmes au sein des comités des pêcheries communautaires ; 4) afin d'obtenir une aide financière et technique pour les PC, il faudrait améliorer la collaboration et le réseautage avec les autres organismes et donateurs ; 5) il faudrait encourager les femmes à prendre des responsabilités dans les PC pour qu'elles aient davantage confiance en elles-mêmes.

Dans le discours qu'il a prononcé lors de cette cérémonie, S.E. Nao Thuok a souhaité que les institutions travaillant sur les problèmes de genre dans la pêche collaborent davantage avec le Groupe de travail chargé de cette problématique au sein de la Direction des pêches et avec le Ministère des Affaires Féminines afin d'encourager la promotion des femmes dans ce secteur économique. ❖

EUROPE

ESPAGNE

« Nous atteindrons nos objectifs par la lutte »

Cet article est basé sur un entretien entre Natalia Laiño, Secrétaire générale de AGAMAR (Association des pêcheurs de coquillages de Galice) et Patricio Igor Melillanca (patricio@ecoceanos.cl), du Chili

Résumé de Brian O'Riordan (briano@scarlet.be), Secrétaire du Bureau de l'ICSF à Bruxelles, Belgique

La pêche aux coquillages en Galice occupe environ 5 000 femmes et 4 000 hommes. La production doit passer par la criée (*lonja*). Le niveau des prélèvements sur chaque espèce fait l'objet d'accords entre la *cofradía* (confrérie traditionnelle des pêcheurs, voir Q&R ci-dessous), l'Administration régionale et la criée. De cette façon, nous évitons de saturer

le marché et parvenons à préserver la ressource, faire de la qualité et contrôler les prix ».

Natalia Laiño, Secrétaire générale de AGAMAR, parle de cette activité traditionnelle en Galice. Elle continue : « Au cours des années passées, nous sommes parvenus à leur obtenir une véritable reconnaissance sociale en tant que travailleurs et travailleuses ».

Cette pêche était une activité d'appoint de la famille. Lorsque les femmes et les enfants avaient du temps libre, ils allaient sur la grève ramasser de modestes quantités de coquillages qui étaient écoulées sur les petits marchés classiques ou chez un petit commerçant du coin.

Natalia représentait les pêcheurs de coquillages galiciens lors de la Conférence mondiale sur la pêche artisanale (4SSF) qui s'est tenue récemment à Bangkok. De son point de vue, il y a une grande différence entre la façon de traiter les droits en Galice et ce dont on parlait à cette conférence. « En Galice, il faut faire respecter des droits élémentaires : droit à des moyens d'existence, droit d'obtenir un travail, d'avoir une couverture sociale, et aussi le droit à l'information pour les consommateurs. » Certaines préoccupations sont cependant partagées, la lutte contre la pollution, par exemple.

Les plages de Galice souffrent de la pollution causée par des effluents domestiques. « Une fois, le gouvernement local (*junta*) a payé des femmes pour venir nettoyer les plages, et pendant ce temps

elles n'étaient pas à la cueillette des coquillages. Mais nous voulons qu'il n'y ait plus de pollution, parce que ce sont les produits de la mer qui font vivre ces pêcheuses, pas les subventions consacrées au nettoyage des plages. »

A la question de savoir si les pêcheurs de coquillages connaissent d'autres problèmes, Natalia répond : « Nous aimerions aussi avoir un débat sur les questions commerciales et sur une réglementation et une gestion de l'extraction qui nous permettent d'assurer la préservation de la ressource dans l'eau et aussi une régularité du marché. Nous nous engageons à faire savoir aux gens que, en Galice, les produits récoltés viennent de petits producteurs et sont sains. Notre message est que les luttes des uns et des autres sont différentes mais que c'est dans la lutte qu'on parvient à atteindre les objectifs fixés. »

Q&R

Entretien avec Natalia Laiño Lojo, Secrétaire générale de AGAMAR

Nalini Nayak (nalininayak@asianetindia.com), membre de l'Ong Protsahan basée à Trivandrum, Inde, membre de l'ICSF

Quand et comment les pêcheuses de coquillages ont-elles commencé à s'organiser ?

Au début des années 1990, des syndicalistes ont pris conscience des difficultés de ces femmes. Elles étaient membres des *cofradías* mais n'avaient aucun droit en tant que travailleuses. Au fil des conversations avec elles, Carmen Gallego réalise qu'elles sont clairement marginalisées. Cette femme prend alors l'initiative de les organiser. L'Union générale des travailleurs (UGT) fournit le cadre et les outils de formation afin qu'elles puissent être reconnues comme travailleuses de plein droit. Une demande est faite en ce sens et, en 1993, l'Administration y répond positivement ; et voilà qu'elles ont droit à la sécurité sociale et à une pension. Des femmes d'autres régions adhèrent dès lors au groupement ; AGAMAR voit le jour ; les petits pêcheurs arrivent aussi.

Qu'est-ce que les *cofradías* ?

Ce sont d'antiques institutions qui existent tout au long des côtes d'Espagne. Elles couvrent un espace géographique donné et ont des droits d'usage sur les ressources côtières. Elles réunissent les représentants des différents groupes de la communauté, lesquels constituent l'assemblée générale. Parmi ces gens, certains sont choisis pour former le *Cabildo* (conseil) avec à sa tête le *Patron Major*. De nombreuses décisions concernant la communauté sont prises en assemblée générale. C'est une forme de gouvernement local.

Les femmes ont-elles leur mot à dire dans ces *cofradías* ?

Si des femmes représentent un groupe particulier de travailleurs dans le territoire de la *cofradía*, elles deviennent membres de l'assemblée générale. Il est arrivé qu'une femme devienne *Patron* dans sa *cofradía*, mais c'est rare.

Quels avantages les femmes ont-elles obtenus en créant leur groupement syndical ?

Au début, bien qu'elles fussent reconnues officiellement comme des travailleurs, il leur était difficile d'avoir une pension car elles devaient avoir contribué pendant quinze ans. Donc les femmes les plus âgées n'y avaient pas droit. Lorsque Carmen Gallego s'est lancée dans la politique et a été élue, elle est parvenue à obtenir un fonds qui a été versé à la caisse des pensions pour subventionner les contributions des femmes. Cela a été un gros avantage. La formation a aussi permis aux femmes d'être plus solides, et maintenant elles défendent leurs droits et interviennent plus activement dans les *cofradías*.

MAMA YEMAYA



PRÉSENTATION

Transactions poisson contre rapports sexuels : VIH/sida et problèmes de genre dans des pêcheries africaines

Christophe Béné et Sonja Merten, World Development, vol. 36, n° 5, 2008, p. 875-899

Présenté par **Harini Kumar** (icsf@icsf.net), Chargée de programme à l'ICSF

Il s'agit là d'un des rares documents donnant des informations sur la pratique du *fish-for-sex* (FFS), qu'on a observée dans plusieurs parties du monde mais surtout dans certaines pêcheries continentales d'Afrique. Selon les auteurs, cela s'explique par le fait qu'on en parle principalement à propos du VIH/sida si répandu en Afrique australe et orientale.

Ils soulignent les liens étroits entre cette pratique et les problèmes du sida ; ils démontrent comment des préjugés de genre, le sexisme, influencent les publications sur ce sujet. Ils explorent sa complexité par une analyse systématique : dépouillement des publications disponibles, étude de cas en Zambie, entretiens en groupes de discussion, enquêtes réalisées à diverses périodes.

La documentation disponible est généralement marquée par une atmosphère « misérabiliste », le fish-for-sex apparaissant comme une stratégie de survie pour la victime prisonnière de sa pauvreté économique. Les auteurs estiment qu'il y a là une confusion discutable, même si la vulnérabilité croissante des commerçantes concernées est un fait avéré et qui réduit certainement leur pouvoir de négociation. Ils se basent sur la nouvelle approche économique institutionnelle, selon laquelle la réduction des coûts de transaction due à cette pratique, à côté du manque d'argent, constitue un facteur important. Le fish-for-sex semble plus fréquent en Afrique qu'en Asie, ce qui montre que pauvreté et coûts de transaction ne sont pas les seuls éléments déterminants pour cette pratique

dans les communautés de pêcheurs. Des facteurs socio-institutionnels concernant les conduites sexuelles interviennent également.

Les auteurs concluent que le VIH/sida et le fish-for-sex sont deux conséquences parallèles d'un élément socio-institutionnel particulier, à savoir certains comportements sexuels observés dans des sociétés sub-sahariennes. Ils rappellent ensuite que la division sexuelle du travail est inhérente à ce secteur d'activité dominé apparemment par les hommes, qu'il est un peu simpliste de dire « les hommes sur le bateau et la femme à la maison », que cela n'explique pas un déséquilibre bien réel des rapports de force. Ainsi, avec cette vision passablement étriquée de la documentation disponible sur cet aspect du sida, les femmes apparaissent seulement comme des partenaires sexuels, des épouses et non pas comme des personnes individuelles libres d'agir. Elles sont également stigmatisées et exclues socialement de la communauté parce qu'elles se livrent à des transactions sexuelles pour leur commerce de poisson.

Les auteurs montrent bien que « ces poissonnières – qu'elles acquièrent leur poisson pour de l'argent ou grâce à des faveurs sexuelles – restent des agents productifs du secteur de la pêche », pleinement intégrées dans la filière de valorisation de la production. Ils remettent donc en question le lien entre fish-for-sex et prestations sexuelles. Ils se réfèrent à de nombreux entretiens au cours desquels les femmes disent très clairement ne pas se considérer comme des travailleuses du sexe.

Les auteurs souhaitent qu'on ne se laisse pas aller à des préjugés sexistes dans les publications relatives au sida et au FFS, ce qui pourrait affecter ensuite les recommandations sur ces sujets. Ceux qui interviennent dans le champ de la santé publique devraient d'emblée tenir compte du caractère très macho du secteur de la pêche. Pour aider les femmes à résister à un rapport de force inégal, individuellement et collectivement, il faut prévenir, informer et renforcer leurs capacités. Ce faisant, on interviendra aussi auprès des hommes pour tenter de changer leurs comportements en matière de perception des risques et de normes sexuelles. Et on agira avec doigté en tenant bien compte du contexte socioculturel. ❧



PUBLIÉ PAR
Chandrika Sharma pour
Collectif international d'appui
aux travailleurs de la pêche

27 College Road
Chennai 600 006 Inde
tél: (91) 44 2827 5303
fax: (91) 44 2825 4457
courriel: icsf@icsf.net
site Internet: www.icsf.net

PRÉPARÉ PAR
Nilanjana Biswas

TRADUCTION
Gildas Le Bihan

ILLUSTRATIONS DE
Sandesh
(sandeshcartoonist@gmail.com)

MISE EN PAGE
P. Sivasakthivel

IMPRIMÉ PAR
Nagaraj & Company Pvt. Ltd.,
Chennai

Les articles soumis par vous ou d'autres devront comporter 500 mots au maximum. Ils porteront sur des questions qui concernent directement les femmes et les hommes du monde de la pêche, sur des publications récentes, des réunions où la situation et l'action des femmes sont évoquées. Nous serions aussi heureux de recevoir des « tranches de vie » racontant les efforts de femmes et d'hommes qui militent pour une pêche durable et pour que la société reconnaisse

leur apport à ce secteur d'activité. Ajoutez deux ou trois lignes sur l'auteur.

Faites-nous part de vos commentaires et de vos suggestions pour améliorer le contenu de ce bulletin. Indiquez-nous aussi le nom de personnes susceptibles d'être intéressées par cette initiative. Nous serons très heureux de recevoir votre courrier et des articles à publier.